



## Phrase de menace de l'ex compagne de mon homme

-----  
Par Llia

Bonjour, mon compagnon a eu un jugement avant hier car son ex compagne à porté plainte contre lui pour harcèlement au moment de leurs séparation. Je ne m'en suis jamais mêlé. D'ailleurs cette histoire me fais plus de peine pour les 2 qu'autres choses.

J'ai accompagné mon compagnon au jugement. Au moment où les juges prennait leur décision (désolé je ne me souviens plus du terme exact) j'ai croisé l'ex compagne dans les couloirs, je ne m'attendais pas à là voir face à face, j'essayais tout le long de bien me mettre à distance et ne pas croisé son regard car je comprends que se n'est pas un moment facile pour elle. J'ai donc esquivé encore une fois au plus son regard sauf qu'elle m'a fait "pff" 2 fois jme suis donc retourné étonnée et là elle m'a dit très agressivement : " Ne me regarde pas, t'inquiètes pas on va se croiser dans notre ville" (nous habitons en effet la même ville).

Tout le monde me dis de déposer une main courante contre elle car elle serait violente et capable de me chercher et me faire du mal si elle me croise dans ma ville.

Même si j'avoue que sa phrase m'a fais peur je ne sais pas si je peux vraiment poser une main courante car elle n'a dit que cette phrase mais j'ai peur d'être en difficulté si je ne fais rien et qu'il se passe quelque chose.

Auriez vous des conseils s'il vous plaît ?

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Le message que vous avez reçu, n'est pas inattendu dans le contexte que vous décrivez. Je pense personnellement que ce n'est pas juridiquement une menace suffisante pour un dépôt de plainte.

En effet, pour qu'il y ait harcèlement ou menace, il faut généralement des actes répétés ou des comportements qui créent un climat d'intimidation.

Pour prendre date, une main courante, peut-être !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vu les circonstances, il ne faut pas donner trop d'importance à ce qu'elle dit.

Sachez qu'une main courante ne sert à rien.

Donc gardez vos distances et si jamais une grave altercation survient, vous pourrez alors porter plainte.